

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT -----</p>	<p>ARRETE DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE</p>
--	---

M. Le MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande de Monsieur CLERC Sylvain – entreprise SADE RCC E0 en date du 20 juin 2023 qui souhaite effectuer la pose de 2 chambres lot sur EPS existantes et création 2 RAS sur nouveaux support enedispose 1 VC diamètre45 par RAS – route de Lagnat - 01290 CRUZILLES-LES-MEPILLAT,

CONSIDERANT qu’il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE 1

A compter du 20 septembre 2023 jusqu’au 03 décembre 2033, Monsieur CLERC Sylvain – entreprise SADE RCC E0 en date du 20 juin 2023 qui souhaite effectuer la pose de 2 chambres lot sur EPS existantes et création 2 RAS sur nouveaux support enedispose 1 VC diamètre45 par RAS – route de Lagnat - 01290 CRUZILLES-LES-MEPILLAT

ARTICLE 2

Les travaux devront être exécutés par une main d’œuvre spécialisée dans les règles de l’art.

ARTICLE 3

Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d’égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 4

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l’instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

ARTICLE 5

Le permissionnaire précisera au Maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

ARTICLE 6

Aussitôt après achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder le 3 décembre 2033.

ARTICLE 7

La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les trois mois à partir de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est en outre accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 8

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9

M. le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques, M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet.

A Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 27/06/2023

Maire,
Dominique BOYER



C.D. no 96

no 96

Chemin

route

Chemin rural de Biou au C.D. 96

70

C.D. 96

departementale

PDVXXC/3(6)

Servés

des

no 96

op

Cormoranche

PDVXXC/3(3)
PDVXXC/3(4)

PDVXXC/3(5)

Voie

communale

no 21

dite

de

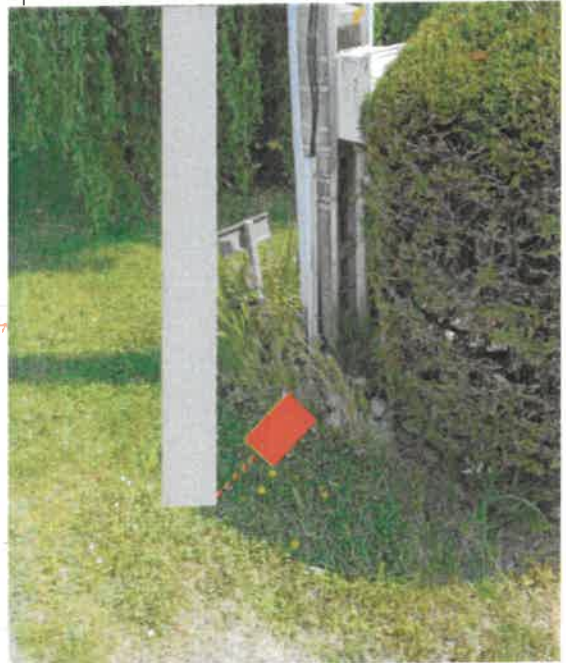
Lagnat

Mépillat

N LAGNAT



POSE 1 CHAMBR LOT SUR 2 PVC + 1 TPC ø45 +
RAS A CREER SUR NOUVEAU SUPPORT
ENEDIS
POSE 1 PVC ø45



POSE 1 CHAMBRE LOT SUR 2 GAINES TPC EPS
EXISTANTES + CREATION NOUVELLE RAS SUR
NOUVEAU SUPPORT ENEDIS
POSE 1 PVC ø45

	Référence :	Légende
	DICT : _____	Conduite Adéquat Establie
Unité : _____	DR : _____	Conduite Errores Establie
Service DICT : _____	ART : _____	Artes en Plans Tern
Téléphone : _____	RE : _____	Artes en Plans Tern
Fax : _____	SRP : _____	Artes en Plans Tern
Courriel : _____@orange.com	SRS : _____	Artes en Plans Tern
Titre : _____	SRT : _____	Artes en Plans Tern
Echelle : 1:1 409	Date d'édition : ____/____/____	Artes en Plans Tern
Système : LAMBERT Etendu	X : _____ Y : _____	Artes en Plans Tern
		© Orange